

OUGC Garonne Aval Dropt



Autorisations d'irriguer 2021/2022

La Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne, porteuse de l'organisme unique Garonne Aval et Dropt, a déposé un plan annuel de répartition des volumes d'eau sur son territoire.

Le dossier pour la délivrance de « l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements de l'été 2021 et hors été 2021-2022 à l'organisme unique de gestion collective- Sous bassin Garonne Aval- Dropt » a été instruit.

Le 22 juin 2021, la DDTM de Gironde a notifié les volumes autorisés aux irrigants. Les courriers devraient être reçus dans la semaine.

Pour toute question sur les prélèvements sur le département de la Gironde, merci de contacter Thomas Larrieu- Tel 06-76-23-49-59